

Extrait du registre des délibérations

Séance du Jeudi 23 Février 2017

L' an 2017 et le Jeudi 23 Février à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de
THOMAS Didier Maire

Présents : M. THOMAS Didier, Maire, M. BRIFAUD Dominique, M. JOLIN Lionel, Melle LAROYE Aurélie, M. MORISSEAU Denis, M. SAGIE Marcel, M. MENAULT Miguel, Mme PRUNET Delphine, M. RABELLE Yves, Mme RENARD Evelyne

Absent excusé: M. Stéphane TORRES

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 01/02/2017

Date d'affichage : 01/02/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
le : 28/02/2017

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Melle LAROYE Aurélie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Modification des statuts de la CCPNL
Devis salle du conseil
Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de "L'Aide aux communes à faible population"
Convention tripartite de groupement de commande
Annule et remplace la délibération 46/2016 du 15/12/2016
Autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offres

A l'invitation de M. le Maire, le Lieutenant CHAMPETIER de la brigade de Neuville aux Bois, a très aimablement accepté un échange avec les membres du conseil pour parler sécurité. Dans un premier temps il expose la situation du canton et de la commune. La commune de Charmont est une commune très calme et peu touchée par la vague de cambriolages qui déferle en ce moment. Une présentation des mesures de sécurité a été faite à l'école de

Charmont. Les risques de radicalisation restent forts dans le Loiret. Dans un deuxième temps, les élus ont pu faire part de leurs préoccupations. L'ensemble du conseil remercie le Lieutenant Champetier de son intéressante et constructive intervention.

D2017-005 Modification des statuts de la CCPNL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-17 et L5214--16

Vu la loi n°2015-9911 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRE) et ses articles 64 à 66 prévoyant la possibilité de transférer de nouvelles compétence aux communautés de communes;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2004 modifié portant création de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret;

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 décembre 2016 n° C2016-92 acceptant le transfert de compétence " Création et gestion de maisons de services au public"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE:

- D'accepter le transfert de compétence " Création et gestion de maisons de service au public et définition de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations" et d'approuver la modification statutaire induit par ce transfert.

- De dire que ces modifications sont sans incidence sur le transfert de charges.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2017-006 : Devis salle du conseil

Considérant l'agenda d'accessibilité approuvé par délibération 05/2016 du 18 février 2016;
Considérant le diagnostic d'accessibilité prescrivant le déplacement de la salle du conseil au rez de chaussée au lieu et place de la salle des commissions;

Considérant l'état de la salle des commissions;

Vu la nécessité de réaménager la salle des commissions pour y établir la salle du conseil;

Vu les devis établis;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE:

- d'établir la salle du conseil au rez de chaussée de la mairie et d'y effectuer des travaux

- d'accepter les différents devis nécessaires à la réalisation de ces travaux suivant le tableau ci-dessous :

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL			
ENTREPRISES	TRAVAUX	MONTANT HT	MONTANT TTC
VASSOT	Fenêtre et table	3 994€	4 792.80€
DAGUE	Sol	2 006.40€	2 407.68€
BIG MAT	Carrelage	1 272.12€	1 526.54€
XCOM	Matériel vidéo	642.45€	770.94€
		7 914.97€	9 497.96€

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2017-007 : Demande de subvention Conseil Départemental

Considérant que le Conseil municipal vote les travaux de réaménagement de la nouvelle salle du conseil,

Considérant que le montant des travaux à réaliser s'élève à 10 105.42€TTC;

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de " l'Aide aux communes à faible population ", lui donne tout pouvoir pour établir et signer tous les documents nécessaires à ce dossier et sollicite auprès du Conseil Départemental l'autorisation de préfinancement.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2017-008 : Convention tripartite de groupement de commande, annule et remplace la délibération 46/2016 du 15/12/2016

Considérant que la commune a, par délibération du 13 octobre 2016, décidé des travaux de dissimulation des réseaux

Considérant qu'il avait été convenu de réaliser les travaux conjointement avec le SIAEP Charmont-Léouville

Considérant qu'une convention entre les 2 parties avait été approuvée par délibération 46/2016 du 15 décembre 2016.

Vu la demande de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret de se joindre au projet de la commune de Charmont et du SIAEP pour la réalisation dans le bourg de Charmont d'un assainissement autonome regroupé;

Vu la nécessité, dès lors, de signer une convention tripartite de groupement de commande;

Vu le projet de convention tripartite, présenté par M. le Maire

Les membres du conseil municipal, après s'être fait présenter la nouvelle convention et après en avoir délibéré:

Décide:

- D'accepter la convention tripartite de groupement de commande telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération

- D'autoriser M. le Maire à signer cette convention

Dit que cette convention annule et remplace la convention précédente approuvée le 15/12/2016

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

D2017-009 : Autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offres

Considérant la délibération 37/2016 du 13 octobre 2016 par laquelle le conseil municipal adoptait le projet de travaux de dissimulation des réseaux, le conseil municipal est invité à autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres pour la réalisation desdits travaux.

Vu les directives européennes applicable en matières de marchés publics,

Vu le code des marchés publics en vigueur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE:

- D'autoriser le lancement de la procédure d'appel d'offres, en application de la convention de groupement de commandes approuvées par délibération 08/2017
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Débat d'orientation budgétaire :

M. THOMAS fait le point sur les grandes lignes du budget à prévoir cette année, M. SAGIE présente l'évolution du budget de la commune sur les 10 dernières années et expose une étude prospective qui permet de dégager les impératifs à respecter, à la suite de quoi le budget est vu dans ces grandes lignes avec ses propositions de financements, et ses investissements, ce qui permet aux conseillers de faire des propositions et demander des éclaircissements. Le budget sera voté lors du prochain conseil.

Point communautaire :

Les travaux du complexe de Boisseaux sont lancés pour 2 800 000€. Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la dernière réunion communautaire.

Les travaux de dissimulation des réseaux vont être bientôt lancés qui entraîneront une gêne pour la population, il faudra prévoir une réunion d'information afin de limiter au maximum les mauvaises surprises pour les habitants de Charmont.

La réunion de la commission des chemins s'est bien passée et a été constructive, les travaux à entreprendre sont prévus pour juin.

La course cycliste Paris-Nice traversera le bourg de Charmont le lundi 6 mars entre 13h08 et 13h15, M. le Maire fait appel aux bonnes volontés pour assurer la sécurité aux différents carrefours. MM. LEPRINCE, THOMAS, JOLIN, LAURE, SAGIE et MMES PRUNET et RENARD se proposent et les tâches sont réparties.

Le goûter crêpes organisé par Générations-Charmont fut un bon moment de convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

En mairie, le 24/02/2017
Le Maire
Didier THOMAS